

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-334 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Parking de Bel-Air
Pour réserver des emplacements afin d'organiser des spectacles de « Guignol »

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

M. FURLAN HENRI
BÂTIMENT B
109 AVENUE DE LESPINET
31400 TOULOUSE

Considérant que pour réserver des emplacements afin d'organiser des spectacles de « Guignol », des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé sur le parking Bel-Air.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : **Le samedi 18 juillet 2026, le samedi 25 juillet 2026, le samedi 8 août 2026, le samedi 15 août 2026 et le samedi 22 août 2026**

M. FURLAN HENRI sera autorisé à occuper une partie du parking Bel-Air et pourra réserver l'espace nécessaire afin de sécuriser le montage et le démontage du matériel à l'occasion des spectacles de « Guignol » et assurera le bon déroulement de cette organisation.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par M. FURLAN HENRI.

ARTICLE 3 : La délimitation de la zone réservée, la sécurisation, la gestion des lieux ainsi que la remise en état du site sont à la charge de M. FURLAN HENRI.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. FURLAN HENRI,
- Mme MARTINS Alyssia.

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint
Loïc SONDAG

Fait à La Flotte, le 10 juin 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

